

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

**GEA 21
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ASSOCIATIF
COTE D'OR**

16 rue des Cortots
21121 FONTAINE-LES-DIJON

N° SIREN : 509 839 932

GEA 21
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ASSOCIATIF
COTE D'OR
16 rue des Cortots
21121 FONTAINE-LES-DIJON

N° SIREN : 509 839 932

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association GEA 21

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GEA 21 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre association comptabilise des provisions pour dépréciation, telles qu'indiquées dans le tableau « Etat des provisions » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptable suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres de l'association.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon,

Le Commissaire aux comptes,

SAS Endrix BFC
Adrien REGIS

Signé par Adrien Regis
Le 20 avr. 2026



doc_3rZn
tx_wZGLMwW6gYe0

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	14 154.69	12 845.79	1 308.90	3 164.06	1 855.16	58.63
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	6 244.00		6 244.00	6 244.00		
	Autres immobilisations financières						
Total II		20 398.69	12 845.79	7 552.90	9 408.06	1 855.16	19.72
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	138 726.70		138 726.70	175 042.68	36 315.98	20.75
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	219 000.34		219 000.34	204 032.00	14 968.34	7.34
	Charges constatées d'avance (2)	670.68		670.68	692.53	21.85	3.16
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	453 831.01		453 831.01	419 560.09	34 270.92	8.17
	Total III	812 228.73		812 228.73	799 327.30	12 901.43	1.61
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	832 627.42	12 845.79	819 781.63	808 735.36	11 046.27	1.37

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	81 552.70		81 552.70			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau	244 773.54		236 171.68		8 601.86	3.64
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	604.08		8 601.86		7 997.78	92.98
	Situation nette (sous total)	326 930.32		326 326.24		604.08	0.19
	Fonds propres consommptibles						
	Subventions d'investissement	1 053.94		2 453.30		1 399.36	57.04
	Provisions réglementées						
	Total I	327 984.26		328 779.54		795.28	0.24
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total IV						
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	29.55		59.90		30.35	50.67
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	92 800.41		111 866.49		19 066.08	17.04
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	264 008.15		232 396.48		31 611.67	13.60
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	111 387.75		117 295.55		5 907.80	5.04
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 083.62		12 004.40		10 920.78	90.97
	Produits constatés d'avance	22 487.89		6 333.00		16 154.89	255.09
	Total V	491 797.37		479 955.82		11 841.55	2.47
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	819 781.63		808 735.36		11 046.27	1.37

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	3 364.00		5 104.00		1 740.00	34.09
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	1 306 848.72		1 498 134.00		191 285.28	12.77
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	34 488.36		33 735.20		753.16	2.23
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	54 066.45		586.86		53 479.59	NS
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			50.00		50.00	100.00
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	25 843.08		30 207.45		4 364.37	14.45
Total I	1 424 610.61		1 567 817.51		143 206.90	9.13
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	289 280.22		263 142.87		26 137.35	9.93
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	52 126.00		51 899.69		226.31	0.44
Salaires et traitements	852 398.19		1 004 832.45		152 434.26	15.17
Cotisations sociales	190 464.91		228 810.69		38 345.78	16.76
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 855.16		2 191.00		335.84	15.33
Dotations aux provisions	3 622.62		9 468.82		5 846.20	61.74
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	37 792.16		599.38		37 192.78	NS
Total II	1 427 539.26		1 560 944.90		133 405.64	8.55
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	2 928.65		6 872.61		9 801.26	142.61

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 564.73		2 112.37		547.64	25.93
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	1 564.73		2 112.37		547.64	25.93
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	1 564.73		2 112.37		547.64	25.93
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	1 363.92		8 984.98		10 348.90	115.18
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	2 075.00		1 134.88		940.12	82.84
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	2 075.00		1 134.88		940.12	82.84
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	107.00		1 518.00		1 411.00	92.95
Total des produits (I+III+V)	1 428 250.34		1 571 064.76		142 814.42	9.09
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 427 646.26		1 562 462.90		134 816.64	8.63
5. EXCEDENT OU DEFICIT	604.08		8 601.86		7 997.78	92.98

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations générales complémentaires	6
 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Tableau de variation des fonds propres	7
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	8
Produits à recevoir	9
Détail des produits à recevoir	9
Charges à payer	9
Détail des charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
Subventions d'équipement	10
 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	11
Honoraires des commissaires aux comptes	11
 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	11

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 819 781.63 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 424 610.61 Euros et dégageant un excédent de 604.08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

OBJET SOCIAL :

Le Groupement d'Employeurs Associatif a pour objet de :

- mettre à disposition auprès de ses membres, un ou plusieurs salariés, liés à ce groupement par un contrat de travail
- apporter à ses membres son aide et son conseil en matière d'emploi et de gestion des ressources humaines ou financières.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 et ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations générales complémentaires

FRAIS DE GESTION DE L'APSALC :
Les frais de gestion de l'APSALC refacturés au GEA pour un total de 258 275,59 € sont comptabilisés par nature de charges dont les principales en compte 6214 "MAD salariés APSALC" pour 199 936,83 €.

COTISATIONS :
Les cotisations sont comptabilisées lors de l'appel qui fait l'objet de facturation.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 155		
TOTAL	14 155		
Prêts, autres immobilisations financières	6 244		
TOTAL	6 244		
TOTAL GENERAL	20 399		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 155	14 155
TOTAL			14 155	14 155
Prêts, autres immobilisations financières			6 244	6 244
TOTAL			6 244	6 244
TOTAL GENERAL			20 399	20 399

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 991	1 855		12 846
TOTAL	10 991	1 855		12 846
TOTAL GENERAL	10 991	1 855		12 846

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 855				
TOTAL	1 855				
TOTAL GENERAL	1 855				

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	81 553				81 553
Report à nouveau	236 172	8 602		0	244 774
Excédent ou déficit de l'exercice	8 602	8 602-	604	0-	604
Situation nette	326 326		604		326 930
Subventions d'investissement	2 453			1 399	1 054
TOTAL I	328 780		604	1 399	327 984

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	37 754		37 754		
TOTAL	37 754		37 754		
TOTAL GENERAL	37 754		37 754		
Dont dotations et reprises d'exploitation			37 754		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	6 244	6 244	
Autres créances clients	138 727	138 727	
Taxe sur la valeur ajoutée	40	40	
Débiteurs divers	218 960	218 960	
Charges constatées d'avance	671	671	
TOTAL	364 642	364 642	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	30	30		
Emprunts et dettes financières divers	92 800	92 800		
Fournisseurs et comptes rattachés	264 008	264 008		
Personnel et comptes rattachés	61 630	61 630		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 481	39 481		
Impôts sur les bénéfices	107	107		
Autres impôts taxes et assimilés	10 169	10 169		
Autres dettes	1 084	1 084		
Produits constatés d'avance	22 488	22 488		
TOTAL	491 797	491 797		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel informatique & bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	437
Autres créances	183
Total	620

Détail des produits à recevoir

	Montant
FAE Refact ordi	256
FAE Adhésion 2025	58
FAE Régul IK 2025	13
FAE Régul taux factures 2025	110
AAR FNPSL SILAE 12/2025	183
Total	620

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	263 808
Dettes fiscales et sociales	136
Autres dettes	1 084
Total	265 028

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges à payer

	Montant
FNP APSALC Frais de gestion 2025	258 276
FNP FNPSL SILAE 12/2025	341
FNP Copieur 4T25	7
FNP Honoraires CAC	5 040
FNP Affranchissement 12/2025	25
FNP MT71 4T25	119
AAE Foyer rural de CRECHE SUR SAONE	63
AAE Foyer rural de TOULON SUR ARROUX	21
CAP ASP AUEA solde négatif	1 000
CVAE 2025	136
Total	265 028

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	671
Total	671
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	22 488
Total	22 488

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissementsont reprises au résultat au même rythme que les immobilisations financées.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	23
Employés	4
Total	28

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5.040 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5.040 € (4.200 € HT)
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Crédit URSSAF 2023 suite contrôle 22/24	2 075	
Total	2 075	